

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1772**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Rillieux-la-Pape - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de la Ville nouvelle - Subvention d'équipement au bailleur Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1954 du 21 novembre 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1772**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Rillieux-la-Pape - Quartier prioritaire politique de la ville (QPV) de la Ville nouvelle - Subvention d'équipement au bailleur Société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1954 du 21 novembre 2022

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération NPNRU Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte : le NPNRU et son cadre contractuel**

Le NPNRU est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui institue les contrats de ville, nouveau cadre de la politique de la ville. La loi de 2014 a redéfini, également, les territoires concernés par la géographie prioritaire. Le contrat de ville métropolitain a été approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015 et signé le 2 juillet 2015.

Pour la Métropole de Lyon, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au 1<sup>er</sup> programme national de rénovation urbaine (PNRU 1) 2005-2015. Ce programme ambitieux, en voie d'achèvement, a nécessité des investissements importants. Les résultats encore fragiles et hétérogènes restent à consolider.

Les sites retenus au NPNRU par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise sont les suivants :

- 8 sites d'intérêt national : Bron Parilly, Bron Terrailon Chénier, Lyon 9<sup>ème</sup> Duchère, Rillieux-la-Pape Ville nouvelle, Vaulx-en-Velin Grande Île, Vénissieux Saint-Fons Minguettes Clochettes, Villeurbanne Buers-nord et Villeurbanne Saint-Jean,

- 5 sites d'intérêt régional : Givors Les Vernes, Lyon 8<sup>ème</sup> Langlet-Santy, Lyon 8<sup>ème</sup> Mermoz-sud, Saint-Fons Arsenal Carnot-Parmentier et Saint-Priest Bellevue.

Pour transformer les quartiers, le NPNRU prévoit, notamment, la démolition de logements sociaux. Par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, la Métropole a établi une base de financement de 10 % des coûts techniques de démolition hors taxes, honoraires inclus, ainsi que des coûts de relogement (plafonnés à hauteur de 8 500 €). Certaines opérations de démolition inscrites à la PPI de la Métropole peuvent bénéficier, dès à présent, d'un soutien financier.

**II - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1954 du 21 novembre 2022**

La délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1954 du 21 novembre 2022, relative au NPNRU Rillieux-la-Pape - QPV de la Ville nouvelle - Subvention d'équipement aux bailleurs Dynacité, SEMCODA et Eriila pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme, qui a approuvé une convention dont le contenu est à actualiser, doit être modifiée.

Il s'agit de la convention avec le bailleur social SEMCODA pour une opération de démolition de 36 logements à Rillieux-la-Pape, bâtiment situé aux 14, 16, 18 avenue de l'Europe, dans le quartier des Alagniers.

Le coût prévisionnel de la démolition du bâtiment (base subventionnable) s'élève à 2 031 000 € HT et se décompose comme suit :

- relogement : 280 000 €,
- travaux : 1 751 000 € (au lieu de 1 287 000 € estimés initialement).

La participation de la Métropole est estimée à 203 100 € nets de taxe (au lieu de 156 700 € estimés initialement). Il convient aujourd'hui d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 46 400 € (156 700 € ont d'ores et déjà été individualisés par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1954 du 21 novembre 2022).

Il convient de modifier le montant de la dépense de la subvention et de la participation de la Métropole à l'article 3.2 de la convention. La nouvelle convention est jointe au dossier.

Les autres éléments figurant dans la délibération susvisée restent, par ailleurs, inchangés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - la modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1954 du 21 novembre 2022, concernant le coût prévisionnel de l'opération de démolition de 36 logements, bâtiment situé aux 14, 16, 18 avenue de l'Europe, dans le quartier des Alagniers à Rillieux-la-Pape,

b) - l'attribution, pour la période de 2024 à 2027, d'une subvention d'équipement d'un montant de 203 100 € au profit de la SEMCODA, dans le cadre du projet de renouvellement urbain pour le quartier de la Ville nouvelle à Rillieux-la-Pape,

c) - la nouvelle convention financière à passer avec la SEMCODA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 46 400 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 9 280 € en 2024,
- 23 200 € en 2026,
- 13 920 € en 2027,

sur l'opération n° OP17O5547.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 194 510 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 46 400 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-305078-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---